



Point No 9 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 625'000.- TTC relatif à l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du Lac à Colombier

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction



Dans la continuité de l'étude menée l'année dernière visant à améliorer la circulation et le stationnement le long de la route des Longues-Raies, le présent rapport se concentre sur la deuxième phase du projet d'itinéraires cyclables le long des rives du lac. Les travaux de la première moitié du projet, couvrant le secteur B1e, sont presque achevés au moment de la rédaction de ce rapport. Ils visaient à résoudre les problèmes de vitesse excessive, de stationnement sauvage et de cohabitation complexe entre les usagers le long de cette route.

Cependant, pour garantir une cohérence optimale des itinéraires cyclables sur la Commune, il est essentiel de poursuivre la démarche. La deuxième moitié du projet concerne les secteurs B1f et B3a, englobant le viaduc et le camping de Colombier, ainsi que la forêt des Rives du Lac. Cette phase est cruciale pour améliorer la sécurité et la praticabilité des itinéraires cyclables, tout en favorisant le développement du vélo comme mode de transport durable.

Ce rapport met en lumière les détails du projet pour les secteurs B1f et B3a, y compris les défis, les variantes de projet envisagées et l'estimation de coûts, tout en soulignant les avantages potentiels d'une mise en œuvre réussie. Ceci dans le but d'aboutir à une votation de crédit et une réalisation dans le courant de l'année 2024.

2. Tronçon B1F – VIADUC

Généralités

Le secteur B1f, qui englobe la traversée du viaduc de Colombier, constitue une partie cruciale du projet d'itinéraires cyclables des rives du lac. Actuellement, cet itinéraire présente des problèmes notables, notamment en ce qui concerne l'état des infrastructures et la cohabitation entre les usagers. La première étape de ce projet consiste à améliorer ces conditions pour les cyclistes et à créer une solution durable pour cette section du parcours.

Etat actuel

À l'heure actuelle, l'itinéraire B1f traverse l'extrémité de l'allée du Bied/Robinson, longe le camping de Colombier, puis se poursuit en traversant la forêt des rives du Lac. Cependant, cette configuration présente plusieurs problèmes. Le revêtement de la piste n'est pas adapté aux besoins des cyclistes, limitant ainsi l'utilisation de cette route à des vélos tout-terrain (VTT).



Solution proposée

Pour résoudre ces problèmes, le Plan Directeur Cantonal de Mobilité Cyclable (PDCMC) préconise la construction d'une nouvelle piste cyclable propre et dédiée aux vélos. Cette piste serait créée en parallèle de l'autoroute, offrant ainsi une séparation claire entre les cyclistes et les piétons.

Suite à une étude approfondie des différentes possibilités d'implantation de la piste, il a été décidé de la positionner le long du viaduc de Colombier, sous le tablier du pont, avec une piste mixte bidirectionnelle. Cette solution a l'avantage d'être en accord avec les itinéraires couramment utilisés par les cyclistes et elle correspond aux lignes de désir.

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 625'000.- TTC relatif à l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du Lac à Colombier



L'OFROU, en tant que propriétaire de l'ouvrage et du bien-fonds, a été consulté dans cette phase d'avant-projet et a émis un préavis positif. Il est prévu d'aménager un îlot de présélection sur la route des Longues-Raies, qui servira également d'aide à la traversée en Zone 30 pour les piétons.

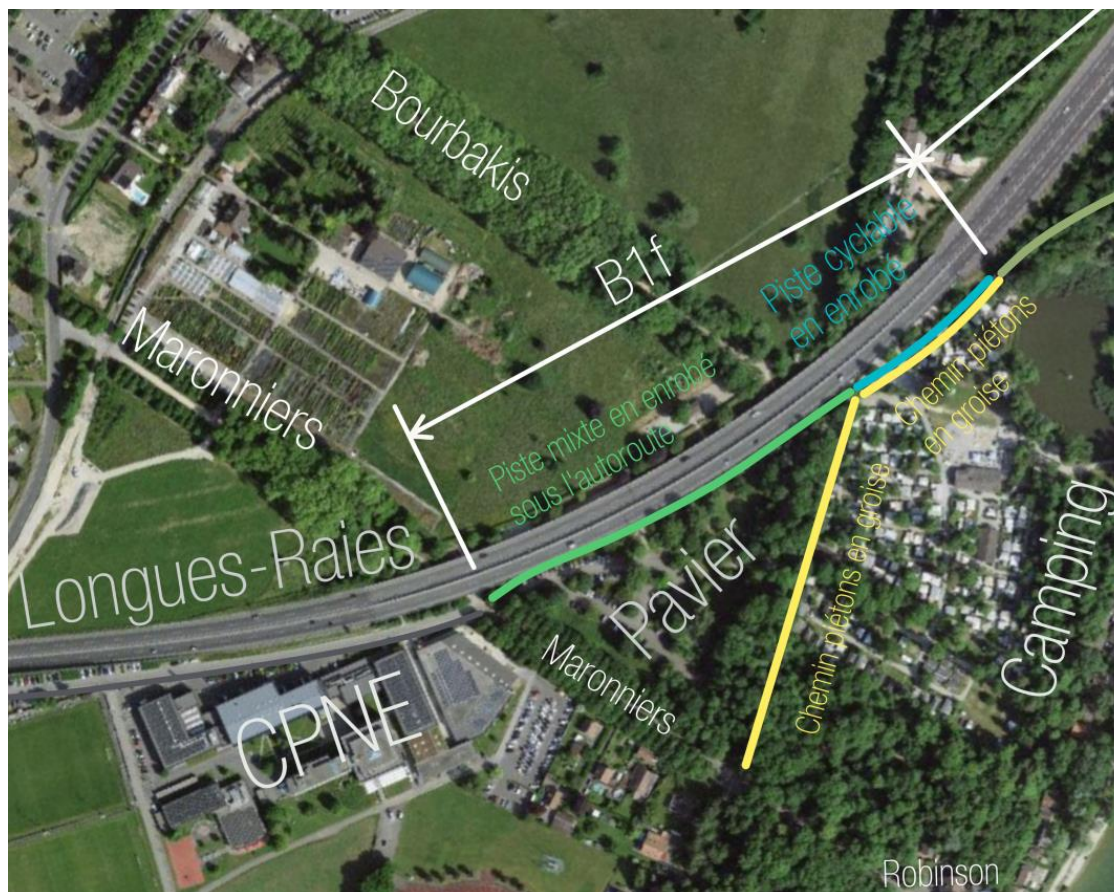


Après une réflexion approfondie, la décision a été prise d'attribuer à la nouvelle piste cyclable le statut de "mixité piétons-vélo". Cette approche vise à garantir un maillage optimal pour les piétons et les cyclistes, favorisant ainsi une cohabitation harmonieuse entre ces usagers.

L'ancien itinéraire, quant à lui, sera exclusivement réservé aux piétons. Pour clarifier cette attribution, nous recommandons la mise en place d'une signalisation positive, indiquant clairement qu'il s'agit d'un chemin destiné aux piétons, tout en balisant l'itinéraire cyclable. L'objectif est d'encourager les cyclistes à emprunter la nouvelle piste sous le viaduc qui offre un itinéraire plus direct et un revêtement de meilleure qualité.

Cette décision s'inscrit dans notre volonté de garantir une expérience agréable et sécurisée à tous les usagers de ces itinéraires, en favorisant une répartition optimale de l'espace tout en tenant compte des besoins spécifiques des piétons et des cyclistes.

La largeur de la nouvelle piste cyclable sera de 3.00 mètres, permettant la circulation bidirectionnelle des vélos. Elle sera revêtue d'enrobé, reposant sur une fondation en grave. Des liaisons en enrobé avec les allées des Bourbakis et des Marronniers sont également prévues pour assurer une connectivité fluide avec les itinéraires existants.



Consultations et Impacts

Dans la phase de mise à l'enquête, en plus de la consultation OFROU, une consultation aura lieu avec le club de pétanque qui utilise le dessous du tablier du viaduc, car la piste empiètera sur plusieurs terrains en place. Cette consultation se déroulera en amont de la mise à l'enquête publique.

Le secteur B1f est essentiel pour garantir une continuité fluide de l'itinéraire cyclable et améliorer la sécurité pour les cyclistes. Cette section offre également une opportunité d'accroître l'attractivité des itinéraires de mobilité douce dans tout le secteur.

3. B3A – Camping et Forêt

État Actuel

Dans son état actuel, l'itinéraire B3a traverse le parking et la route d'accès au Camping de Colombier en mixité avec les autres modes de transport. Les délimitations sont floues et le revêtement n'est pas optimal. La partie Camping est en gravier, déposé pour ralentir les cyclistes en raison de la mixité, et la partie forêt est en chemin naturel dans un mauvais état général. Ces deux revêtements ne sont pas adaptés aux itinéraires à orientation utilitaire (comme le demande le PDCMC).



Réflexions et variantes

Après la première présentation du rapport, la commission technique a demandé au Conseil Communal d'étudier une implantation alternative pour la partie forestière du secteur B3a, en envisageant une seconde piste cyclable dédiée exclusivement aux vélos, plus directe et revêtue en enrobé. Ces réflexions ont été menées en collaboration avec les services cantonaux compétents. L'évaluation des variantes pour ce tronçon a conduit à l'établissement d'un tableau multicritère pour mieux comprendre les avantages et inconvénients de chaque option. En annexe du présent rapport se trouvent les croquis des variantes envisagées.

	VARIANTE 1 Déviation sur nouvelle piste	VARIANTE 2 Doublement des Itinéraires	VARIANTE 3 Amélioration du revêtement actuel
Coût	-	--	+
Impact sur la Forêt	-	--	++
Confort des Usagers	+	++	-
Impact sur le Paysage	-	--	++
	X (non retenue)	X (non retenue)	V (retenue)

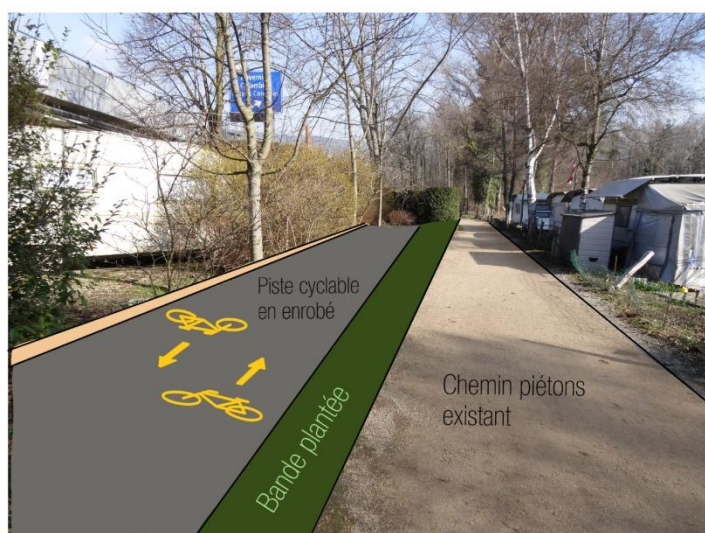
Choix de la variante recommandée

Suite aux pré consultations des services cantonaux, principalement le SFFN, il est apparu que les deux premières variantes sont irréalisables en raison de la surface importante de défrichage nécessaire en zone forestière (+ de 1'500 m²). La variante 1 nécessiterait de supprimer le chemin actuel pour y compenser la surface de forêt perdue, ce qui n'est pas recommandé en raison de son utilisation actuelle accrue et de son attractivité pour les promeneurs.

La variante 2, bien qu'elle offrirait un itinéraire plus rapide pour les cyclistes utilitaires, impacterait de manière trop importante la forêt avec une impossibilité de compenser les m² de défrichage sur site.

La variante 3, recommandée par le Conseil communal, est la meilleure option envisageable. Cette variante (semblable à celle présentée lors des dernières commissions) prévoit les éléments suivants :

Pour la traversée du camping, une séparation claire des flux piétons et vélos est prévue, avec la conservation du chemin actuel pour les piétons et une piste cyclable double-sens de 2.50 mètres de largeur, en enrobé sur ce court tronçon. Le défrichage effectué à cet endroit sera compensé sur une nouvelle bande verte séparant les piétons et les vélos.



Pour la partie forestière, une amélioration du revêtement actuel avec broyage, compactage et apport de chaille + stabilisation est projetée pour le rendre praticable pour un plus grand nombre de cyclistes, tout en garantissant la sécurité et le confort.

L'impact sur le paysage et la forêt est ainsi minimisé et des mesures seront prises pour répondre aux besoins des forestiers (contrôle de la portance pour le débardage). Le Conseil Communal s'engage à fournir les ressources nécessaires pour que le revêtement soit de haute qualité et réponde aux besoins des usagers de la piste cyclable.



Pour ce tronçon également, les préavis des services cantonaux seront demandés en amont afin de faciliter la démarche d'obtention du permis de construire.

4. Devis estimatif des tronçons B3a et B1f

A la suite du choix des variantes, le bureau Mauler SA a réalisé les devis estimatifs des différents secteurs en vue d'une demande de crédit. Les montants finaux sont décrits ci-dessous, par tronçon.

TRAVAUX DE GENIE CIVIL		Montant CHF (HT)
Tronçon B1f		
Carrefour	Réfection de l'enrobé, des bordures, élargissement de chaussée et accès à la piste cyclable	89'560.00
Déplacement clôture	Exigence de l'OFROU en lien avec l'accès sous les ouvrages	37'260.00
Piste cyclable	Construction d'une piste mixte en enrobé sous le viaduc et à travers le camping	279'678.00
Chemin piétonnier	Construction d'un chemin piéton séparé du trafic cyclable en traversée du camping	28'122.00
Total tronçon B1f		434'620.00
Tronçon B3A		
Réfection chemin	Réfection du chemin existant dans la forêt avec concassage, compactage et stabilisation	62'400.00
Total tronçon B3A		62'400.00

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 625'000.- TTC relatif à l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du Lac à Colombier

Total Travaux génie civil		497'020.00
FRAIS SECONDAIRES		
	Honoraires mandataires (Ingénieur, DT, bureau trafic)	65'000.-
	Géomètre (Implantations, fouilles ouvertes, géomètre cantonal)	6'000.-
	Mise à l'enquête publique (Plan de géomètre, dossier SATAC et préavis des services, demande de défrichement)	8'000.-
Total frais secondaires		79'000.-

RECAPITULATION		
Travaux de génie civil		497'020.00
Frais secondaires		79'000.00
Total CHF (HT)		576'020.00
TVA (8.1% en 2024)		46'657.62
Total CHF (TTC)		625'000.00

Subventions

Le montant total des investissements pour la deuxième phase du projet, couvrant les secteurs B1f (viaduc) et B3a (camping/forêt), s'élève à TTC CHF 625'000.- .

Le début des travaux est prévu au printemps 2024, sous réserve de l'obtention du permis de construire, avec une durée estimée d'environ 3 à 4 mois.

En ce qui concerne les subventions, la commune de Milvignes pourrait bénéficier d'un soutien financier cantonal dans le cadre de la Loi sur la Mobilité Douce (LMD). Cette subvention s'appliquerait à hauteur de 25% pour les deux tronçons (mixité piétons-vélos). Ces subventions couvrent les coûts de construction des pistes, y compris la fondation de chaussée et l'enrobé, pour les tronçons éligibles. Les subventions étant dépendantes des fonds et budgets cantonaux, ils ne sont pas déduits du présent devis par sécurité financière.

Conclusion

Les travaux de la première phase du projet, couvrant le secteur B1e (Longues-Raies) sont presque achevés (il manque encore du marquage). Pour garantir une cohérence optimale des itinéraires cyclables sur l'ensemble du secteur, la commune de Milvignes s'engage désormais dans la deuxième phase du projet, couvrant les secteurs B1f et B3a, englobant le viaduc, le camping de Colombier et la forêt des rives du Lac.

Le budget alloué à cette deuxième phase s'élève à TTC CHF 625'000.-. Les travaux sont prévus pour le printemps 2024, sous réserve de l'obtention du permis de construire et devraient s'étendre sur une durée d'environ 4 à 5 mois. L'achèvement de cette phase permettra d'assurer une cohérence des itinéraires cyclables dans tout le secteur, favorisant ainsi le développement du vélo comme mode de transport durable pour les habitants de la commune de Milvignes et environs.

Ce projet figure sur le plan des investissements 2024 et n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 13 novembre 2023

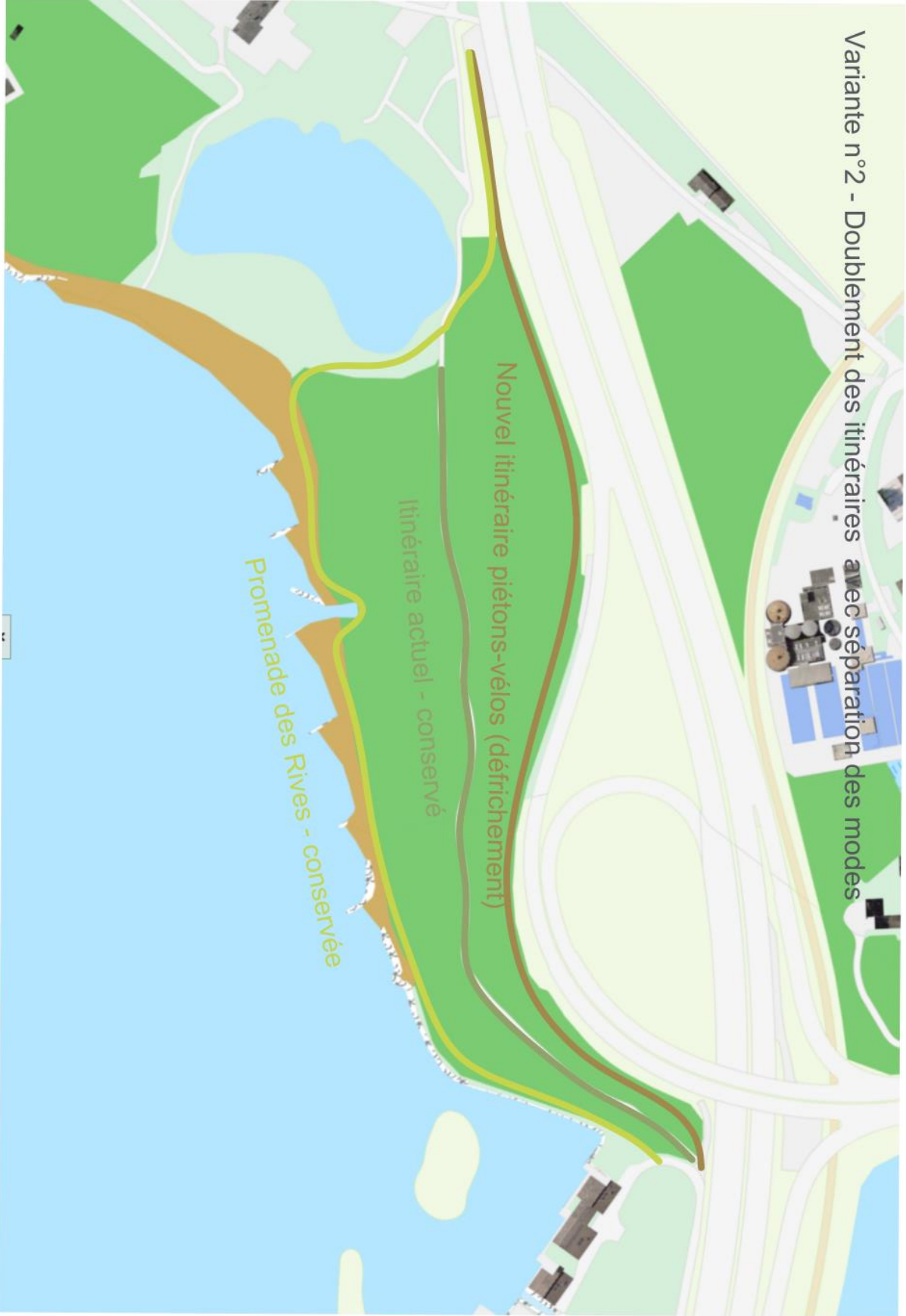
ANNEXE 1: B3a - Croquis des variantes de projet



ANNEXE 2 : B3a - Croquis des variantes de projet Variante 1 - Déviation sur nouvelle piste



Variante 2 - Doublement des Itinéraires



Variante 3 - Amélioration du revêtement actuel





Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 625'000.- TTC pour l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du lac à Colombier

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 14 décembre 2023,
Vu le rapport du Conseil communal du 13 novembre 2023,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

arrête

Crédit d'engagement	Article premier : ¹ Un crédit d'engagement de CHF 625'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du lac à Colombier. ² Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.
Comptabilisation	Article 2 : La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10%.
Exécution	Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général
Le président : Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 décembre 2023